



COMITÉ DÉPARTEMENTAL CHARENTE-MARITIME DE BASKET-BALL

Réunion des secrétaires des 11 et 13 septembre 2019

24 Clubs présents : Angoulins – Ars-en-Ré – Aytré – Ciré – Corme Royal - Gémozac/Pons - Jarnac Champagne – La Jarrie – Marsilly - Port d'Envaux – Rochefort – Royan - Stade Rochelais Rupella – Saintes - St Agnant - St Clément-des-Baleines – St Genis-de-Saintonge - St Jean-d'Angély - St Martin-de-Ré - St Xandre – Surgères - Tasdon – Tonny-Charente – Villeneuve-les-Salines.

4 clubs excusés : BBMB – Jonzac - Mirambeau - Ste Marie-de-Ré.

4 clubs absents : Burie - Oléron – St Rogatien – Saujon.

Présents du comité départemental 17 : Sylvette Gourdon (Présidente) – Geneviève Palvadeau (secrétaire) - Philippe Méjean (commission des officiels : CDO) – Raphaël Ferrand (commission sportive) – Dominique Couture et Patrick Bendaoud (commission mini).

Feuille de présence.

PRESIDENTE Accueil de la présidente. Tour de table et présentation des personnes présentes.
Nouvelle CTC Haute-Saintonge (4 clubs de Gémozac-Pons, St Genis, Mirambeau et Jonzac) sous le n° NAQ0017010.
Rupella devient Stade Rochelais Rupella. Il ouvre une section filles (droits de l'ABPR17).
Formation « automnales Nouvelle-Aquitaine » les 19 et 20 octobre.

SECRETARIAT

Correspondance et accueil

- Le secrétariat suit les modifications des adresses postales et de messagerie des présidents et correspondants transmises par les clubs (organismes). Il est conseillé d'avoir une adresse générique de club consultable par plusieurs personnes du club, une adresse du président et une du correspondant.
- Pour correspondre avec le comité :
Par courrier : 6B rue de Belgique – Beaulieu 2 – 17138 Puilboreau
Par messagerie : aux 3 adresses : à la Présidente gourdonsylvette@club-internet.fr (Sylvette Gourdon), à la secrétaire générale : secretariatbasket17@orange.fr (Geneviève Palvadeau) **et** à basket.etage@wanadoo.fr (bureau du comité)
- Pour téléphoner au bureau du comité à Puilboreau : 05 46 68 16 62 – 06 24 43 06 82 (Sylvette) – 06 24 43 07 07 (Geneviève).
- Chantal est présente au comité en septembre et octobre du lundi au vendredi de 14h à 18h. Sylvette et/ou Geneviève tiennent une permanence le jeudi de 12h45 à 13h45.
- Adresse de messagerie du secrétariat de la Ligue Nouvelle-Aquitaine : secretariat@nouvelleaquitainebasketball.org

FBI et eFFBB

- Le mot de passe de FBI est à modifier en début de saison.
- Pour aller dans eFFBB, il faut reprendre vos code office365 et mot de passe office (visible dans FBI sous [Accueil > Votre organisme](#) 21170..@ffbb365.com
- Avec les nouvelles régions, les numéros des organismes ont été recodifiés, ils ont maintenant la forme [NAQ0017n° du club](#) : exemple : NAQ0017002 pour Ars.

Licence (article 401 à 427 des règlements généraux de la FFBB)

- L'imprimé de licence permet de faire du 5X5, du 3X3 et le VIVRE ENSEMBLE.
- Les divers imprimés se trouvent sur le site de la FFBB : <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimés>
- Il faut fournir une pièce d'identité pour les nouveaux licenciés majeurs, les licenciés ayant 18 ans (au 1^{er} janvier) au cours de la saison, les mutés vers un autre comité (article 411).
- Vous pouvez cocher plusieurs familles de licence (1^{ère} famille : joueur-technicien-officiel-dirigeant et 2^{ème} famille : technicien-officiel-dirigeant) sur l'imprimé de demande de licence. Lors de la saisie des licences dans FBI, vous devez saisir au minimum une famille et au maximum deux familles. Les saisir dans l'ordre inscrit sur l'imprimé (voir les fonctions autorisées pour chaque famille à l'article 405 des Règlements Généraux de la FFBB).
- Il faut un certificat médical pour les familles de licences : joueur – technicien – officiel **dont les arbitres clubs**. Le certificat est valable 3 ans à condition de répondre NON à chaque question du questionnaire santé. Mais, chacun est libre de fournir un nouveau certificat médical. Attention : Nous arrivons à la 1^{ère} échéance des 3 ans ; la liste des certificats médicaux arrivant à cette échéance est visible sur FBI (édition). Il faut fournir un certificat médical après 1 an d'arrêt de licence.
- Le niveau de pratique le + élevé à noter est celui qui sera joué ou encadré (pour les dirigeants) au cours de la saison.
- Précision sur les contrats d'assurance MDS MAIF. Le contrat qui lie la FFBB à MDS MAIF entre dans sa troisième saison. Lors du renouvellement d'une licence, l'assurance prise la saison passée est donc automatiquement renouvelée par tacite reconduction. L'option B ou B+ permet d'obtenir des indemnités journalières en cas de perte de salaire et une assistance vie quotidienne. Le club a l'obligation de présenter ce contrat aux nouveaux licenciés. Il faut cocher 3 ou 4 cases pour l'assurance sur l'imprimé de demande de licence.
- Tableau des surclassements (article 427 des règlements généraux de la FFBB)
http://www.ffbb.com/sites/default/files/reglements_generaux.pdf : le numéro noté après le U de la catégorie donne l'âge du licencié en 2020. Un enfant né en 2011 est un licencié de catégorie U11 (2020 – 2011 = 9 => U9).
- Surclassement automatique pour les U19 (2001) et U20 (2000). Un U18 doit être surclassé pour jouer en sénior.

- **Surclassement blanc (ex-bleu) par médecin agréé** : La liste des médecins agréés est disponible sur le site du comité. Conseil : demander préalablement au médecin s'il fait l'ECG. Si ECG nécessaire – Envoyer **les originaux** de l'imprimé blanc **et** le diagramme ECG à la **ligue Nouvelle-Aquitaine de Basketball** – commission médicale – GAÏA – Maison des Sports – 142 Avenue Emile Labussière – 87000 LIMOGES. En doublon, il peut être scanné à medicale@nouvelleaquitainebasketball.org. Le médecin de la Ligue valide le surclassement et le comité le saisit.
- Licence **LOISIR** : Possible à partir de U19 uniquement – merci de bien faire apparaître « loisir » en grosses lettres en haut de la demande de licence. Le club ne peut que renouveler les licences loisirs. Le comité saisit les nouvelles licences loisirs sous FBI. Attention : Un joueur dont la dernière licence était en loisir (même sans avoir été licencié la saison dernière) et qui veut passer joueur doit être saisi par le comité. Plus simple, faire saisir les licences loisirs par le comité.
- Faire signer le **dopage** pour les mineurs.
- Faire signer la **charte d'engagement** pour tout joueur susceptible de jouer de NM2 à PNM et de NF1 à PNF.
- **4 couleurs de licences** : qui donnent droit à jouer dans les divers championnats (à vérifier).
 - Blanc **BC** (mineur)
 - vert **VT** (Joueur Formé Localement) : Joueur ayant : 4 ans de licence FFBB entre 12 et 21 ans OU exclusivement licencié en France et n'ayant pas évolué au sein d'une institution scolaire, universitaire ou académique hors de France
 - jaune **J** (Joueur Formé Localement : Joueur ressortissant d'un pays avec un accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale). **Exemple pour les créations de + de 21 ans.**
 - orange **O** (Joueur Non Formé Localement : Joueur ressortissant d'un pays sans accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale) qui donnent droit à jouer sur les divers championnats (à vérifier). (Photocopie recto-verso de la carte de séjour : article 412 du règlement de la FFBB).
- **Niveau de pratique autorisé** (art 426) : La lettre après J et O signifie le niveau de pratique autorisé (N : tous niveau ou H : inférieur niveau qualification championnat de France)
- **Il est demandé aux clubs de vérifier la couleur de licence (BC-VT-JH-JN-OH-ON) et dès réception des cartons licences : la famille de licence (JC-JL-T-O-D-BS) et le surclassement (D.. - R.. – N..) avant de faire jouer le licencié.** D20 = U20 département. R17 = U17 Région 17. NS = Sénior nation.
- Les dossiers complets des demandes de **mutation** et de **licence T** (licence T né en 2000 et après) sont à envoyer sous 15 jours, à partir de l'envoi du recommandé au club quitté, au comité.
- Dès que le club saisit une licence, il reçoit un message de confirmation de la FFBB « bordereau de licence » ; **ne pas payer avec ce bordereau qui ne concerne que la part FFBB.** Le comité envoie les factures aux clubs.
- Autorisations Secondaires Territoires (AST) ou Performances (ASP) : **NOUVEAU.** Complète les anciennes AS en permettant sous certaines conditions (article 410) à un licencié d'un club d'origine a d'évoluer en compétition au sein d'un club d'accueil B.
- Il faut une photo d'identité à saisir dans FBI (A mettre à 103 px de largeur). Voir procédure sur Effbb et e-learning.
- Il n'y a plus de carton licence. Le club édite lui-même le trombinoscope de chaque équipe (**joueurs et entraîneurs**) à présenter aux arbitres lors des matches. Voir procédure sur Effbb et e-learning. **CONSEIL** : Mettre tous les joueurs et entraîneurs possibles pour chaque équipe.
- Lors de la saisie sur FBI, attention de tout saisir ce qu'à complété le licencié, notamment les cases à cocher (autorisations, refus, assurances).
- Les imprimés de demande de licences sont à envoyer au comité. Préciser sur cet imprimé si problème de saisie ou autres.

Coopération Territoriale de Club (CTC) <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/collaboration-entre-clubs>

et le règlement sportif particulier des CTC :

http://www.ffbb.com/sites/default/files/2019-05-27_6_reglement_sportif_particulier_ctc_vdef_0.pdf

- Les clubs des CTC doivent, par l'intermédiaire de leur référent, retourner à la FFBB, avec copie au comité et à la ligue, le contact et le tableau de répartition des Inter-Equipe (IE), des ententes (EN) et des équipes en noms propres (EP). Geneviève Palvadeau reste à disposition des clubs en CTC.
- Les clubs doivent demander la saisie des licences AST CTC (licence secondaire permettant de jouer en Inter-Equipe) au comité (imprimé spécifique disponible sur le site de la FFBB).

Encadrement des équipes de jeunes

- Les équipes de jeunes doivent être encadrées par un licencié majeur.

Aides

- Le Conseil Départemental continue le dispositif « **Chèques Sport** » envers les collégiens (convention avec les clubs). Ils sont distribués en début d'année scolaire. La déduction sur la cotisation est à faire par les clubs. L'état récapitulatif et les coupons sont à envoyer le 30 septembre 2019 ou avant le 24 avril 2020 au conseil départemental de la Charente-Maritime. Voir les renseignements sur <https://la.charente-maritime.fr/fiches-aides/cheques-sport>

Bons de passage de pont de l'Île-de-Ré

- **Prévenir Marie Cherdo** cherdo.michel@bbox.fr **de tout changement de match qui se joue dans l'Île-de-Ré.** Elle gère les bons pour le **passage du pont**. Les bons non utilisés doivent être retournés au comité.

Référents clubs

- Il sera demandé aux clubs différents référents, notamment pour le 3X3, l'E-marque, l'eFFBB, le Mini.

Infos diverses

- Le comité dispose et met à disposition des clubs :
 - 1 kit Babyball (réservation auprès de Karim).
 - 4 paniers Mini Basket (réservation auprès de Marie Cherdo cherdo.michel@bbox.fr).
- La Ligue (secteur Nord) dispose et met à disposition 1 terrain de basket en structure gonflable. Réservation sur le site de la ligue.
- Le comité désire prendre de nouveau un jeune en service civique pour travailler sur les incivilités et sur l'Opération Basket Ecole (OBE). Il sera géré par le CDOS.

COMMISSION SPORTIVE U13 à séniors comsportivecd17@gmail.com

Infos

- Calendriers séniors en ligne sur FBI depuis fin août. Le week-end des 19-20 octobre 2019 est reporté au 2-3 novembre 2019 (cause automnales et formations).
- Engagements jeunes pour le 13 septembre 2019. A ce jour, il manque Angoulins, BBMB, Rochefort, St Martin, Burie. Incorporation d'équipes de Charente : Moulidars et Jarnac en U18F, La Couronne en U15F et Cognac en U13F.
- La division 1 est destinée uniquement aux équipes qui souhaitent jouer en inter-départemental (ID) territoire Nord en seconde phase. Question sera posée aux clubs pour valider ceci. Le 1^{er} jouera en ID. L'ID sera gérée par le comité 86 et concerne les U13M, U15M et U17M.
- Un championnat Région pour les U13F, U15F et U18F en seconde phase.
- Dans ces 2 cas, tournoi qualificatif le 21-22 décembre 2019.
- Début des championnats le **21 septembre 2019**. **ATTENTION** : Reports possibles en jeunes mais pas en séniors (les matchs peuvent par contre être avancés avec l'accord des 2 clubs).
- **Temps de jeu et ballon**
 - Temps de jeu alignés sur la région en filles et garçons → **U15 : 4x10 minutes** - **U13 : 4x8 minutes**.
 - Taille des ballons alignée sur la région en filles et garçons → **T6 pour U13**.
- Le championnat 3X3 est à l'initiative des clubs. Inscriptions des équipes pour le 15 septembre 2019.

Jours et heures de matchs

- Horaires définis.
- Attention : dérogation signifie qu'il n'y aura peut-être pas d'arbitre désigné. Les dérogations annuelles sont à privilégier ; quitte à faire quelques dérogations ponctuelles par la suite.
- Les horaires par défaut sont le samedi : 13h pour les U13 – 15h pour les U15 – 17h pour les U17M et U18F.
- Les dérogations pour indisponibilité de salles sont à justifier par un courrier de la mairie.
- Possibilité d'avancer les matchs si les 2 clubs sont d'accord.
- Les matchs peuvent se jouer en semaine si les 2 clubs sont d'accord (la semaine part du lundi au jeudi. Le vendredi est considéré être dans le week-end). Possibilité de jouer le vendredi si les 2 clubs sont d'accord.
- L'inversion de match doit être demandée par messagerie avec l'accord des 2 clubs à la commission sportive. Ne pas saisir par les clubs sur FBI, La commission fera les inversions sur FBI. Les clubs pourront ensuite saisir leurs horaires en cas de demande de dérogation.
- Report de matchs interdit en séniors quel que soit le motif.
- Pour les jeunes, possibilité de reporter une rencontre avec l'accord des 2 clubs. Le match doit se jouer au plus tard à la 1^{ère} date de rattrapage. Calendrier disponible sur Effbb.
- Prévenir la commission sportive, la commission des officiels et les clubs adverses des modifications de salles habituelles, des jours habituels (exemple : match en semaine) et des forfaits.

Brûlés et personnalisés

- Pour toutes les catégories, le nombre de « brûlés » est de 5 joueurs. Pour les équipes de CTC, ils doivent appartenir au club porteur.
- Envoyer les listes des joueurs « brûlés » et des équipes personnalisées pour le 13 septembre et avant le début des championnats à comsportivecd17@gmail.com , à la ligue et à la FFBB (suivant les catégories). Suivi des brûlés sur FBI/éditions/compétitions/brûlage.
- Il vaut mieux que le club demande de « débrûler » un joueur plutôt que la commission ne le fasse arbitrairement au bout de 4 matchs.

Equipes d'ententes hors CTC

- Pour les clubs ayant des équipes en ententes (3 équipes maxi hors CTC). Transmettre les documents : PV des bureaux des clubs, conventions listes de joueurs (voir le détail sur le site de la FFBB) au comité avant le début du championnat.

E-marque et feuilles de matchs

- E-marque :
 - La saisie de la feuille de match électronique est obligatoire sur tous les matchs (U13 à séniors). Conseil : fournir une clé USB à chaque responsable d'équipe pour récupérer la feuille de match, les positions de tirs, le temps de jeu.
- La nouvelle version **1.5.5.0** est à télécharger sur FBI (compétitions/Télécharger e-Marque). Désinstaller l'ancienne version au préalable (voir info sur eFFBB, note du 6 sept 2019).
- Les feuilles de matchs électroniques pour les catégories U13 à séniors sont à importées de FBI avant le match puis à exporter à la fin du match via la procédure donnée sur le site de la FFBB.

Règlement

- Tous les joueurs qui jouent et tous les entraîneurs saisis sur la feuille de match doivent être licenciés.
- Bien vérifier les joueurs et entraîneurs saisis sur la feuille de marque. Application du règlement si erreur de saisie.
- Licence JC2 interdite en PRM et PRF et pour les championnats qualificatifs en championnats inter-départemental et régional.
- Les ententes sont autorisées lorsqu'il n'y a qu'une poule dans le championnat.
- Précision du règlement de jeu : la défense individuelle est obligatoire en U13 et U15. Sinon, à signaler aux commissions sportive et technique, qui prendront contact avec le club.
- Demander à la commission la possibilité de jouer en 4x4 si pas assez de joueurs, joueuses dans la catégorie.
- Délégué de club obligatoire sur toutes les catégories à désignations (séniors, U17M, U18F) même s'il n'y a pas d'arbitre de désigner. Eviter que ce soit le président du club. Attention, il y a pénalité financière.

COMMISSION MINI U7 à U11 commission.mini.17@free.fr

- Réunion d'harmonisation le samedi 21 septembre de 10h à 12h à Rochefort au palais des Congrès (pour tous ceux qui gravitent autour du MINI basket).
- Engagement des équipes pour le 21 septembre 2019.
- Babys : 3 rassemblements sont prévus. Obligation d'en accueillir pour les clubs labellisés Ecole Française de Mini Basket.
- 3 formules de jeu en U9 et U11 :
 - « Promotion rencontres » rencontres tous les 15 jours.
 - « Trophée Formation Honneur ».
 - « Trophée Formation Excellence » : Inscription avec cahier des charge (objectif : préparation à U13).
- 3 brassages jusqu'aux vacances de la Toussaint (28-29 septembre, 5-6 et 12-13 octobre). 1^{ère} phase jusqu'à Noël, puis 2^{ème} phase de janvier à avril 2020. Engagement possible de nouvelles équipes pour jouer en 2^{ème} phase. Ré-inscrire toutes les équipes. Passerelle entre les 2 niveaux de trophées.
- MiniKids 17 Challenge en mai 2020.
- Fête du mini en mai 2020. Cahier des charges pour définir les 2 sites d'organisation (appel à candidatures).

COMMISSION TECHNIQUE comtechniquecd17@gmail.com

- Fiches d'inscription aux formations cadres : Animateur – Initiateur – Commune (arbitre-animateur). Présence obligatoire toutes les journées de stage. Inscriptions pour le 13 octobre 2019.
- Tickets formations pour les 10 clubs : Aytré - Ciré – Jonzac – Mirambeau - Rochefort – Saintes - Saujon – St Martin – ST Xandre – Villeneuve.
- Calendrier des stages de joueurs. Tous les entraîneurs peuvent assister aux stages de joueurs.
- Les clubs qui veulent accueillir des formations ou stages doivent le proposer à la commission technique.
- Les clubs doivent envoyer le planning de leurs entraînements jeunes ainsi que le nom des responsables techniques à la commission technique comtechniquecd17@gmail.com et à Karim karimchiheb@yahoo.fr
- Karim rend visite les clubs ; où il y a des sélectionnés, où il n'y a pas d'entraîneurs diplômés puis les autres. Les clubs doivent faire appel à Karim en précisant les équipes et en essayant de regrouper les entraîneurs. Une fiche sera renseignée par le président à l'occasion de cette visite.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES OFFICIELS (C.D.O.)

- Philippe rappelle que les secrétaires de clubs doivent relayer les infos au maximum vers tous leurs acteurs. La FFBB veut remettre les arbitres au sein des clubs.
- Points sur les arbitres départementaux (52 recensés). Il manque encore beaucoup de dossiers complets (demande de licence + page 5 du dossier médical).
- Les arbitres JC comptent pour le club où ils sont licenciés.
- Dossiers médicaux pour les arbitres. Médecin agréé pour les arbitres départementaux, les arbitres clubs de + de 35 ans et **les non joueurs** de tout âge. Voir sur le site du comité www.basket17.fr
- Les consultations des désignations des officiels se font sur le site FBI. **ATTENTION** : elles peuvent être modifiées jusqu'au samedi matin.
- Stage de revalidation des arbitres départementaux ce dimanche 15 septembre 2019 à Boyardville. S'assurer que les arbitres convoqués seront présents car sinon, les clubs seront facturés. Invitation des entraîneurs des séniors départementaux et des U13 région (10h-12h) pour les nouvelles règles expérimentales dont la région est pilote et discussion arbitres/entraîneurs. Les absents excusés seront convoqués lors de la formation d'octobre 2019 mais ils ne seront pas désignés avant.
- Formation des arbitres stagiaires départementaux : Elle est mutualisée et payée dans l'affiliation. Age mini : 16 ans (2004). Stage les 19 et 20 octobre (automnales) puis CPS obligatoires. Les arbitres en formation pourront être désignés sur des matchs U17-U20.
- Les 5 arbitres stagiaires de la saison passée qui n'ont pas été validés à l'Examen Arbitre Départemental 2019 conservent pendant 1 an les modules qu'ils ont acquis. Ils peuvent donc refaire les modules non acquis lors de la saison 2019/2020. Ils continuent à arbitrer avec un tuteur et seront évalués en décembre 2019.
- Les anciens arbitres qui veulent reprendre doivent le dire à Philippe.
- Camp d'été non réalisé cet été 2019 faute d'un nombre suffisant de stagiaire.
- Équipes arbitrées : Les jeunes région, la PRM, la PRF, la DM2 et les équipes espoirs (U20M) seront arbitrés en priorité. Pas de désignation en DM3 sauf pour les équipes espoirs.
- Procédure de paiement des arbitres :
 - Une péréquation est mise en place pour les catégories PRM, PRF et DM2. Coûts : PRM et DM2 (65 euros par rencontre) et PRF (60 euros par rencontre en 1^{ère} phase). Les clubs n'ont rien à faire lors de ces matchs. Les arbitres doivent envoyer un RIB au comité. 4 paiements seront demandés aux clubs (octobre à mai).
 - Pour l'inter-département, les U18F, les U17M et la coupe 17 Michel Château, le club qui reçoit paye chaque arbitre et se fait rembourser la moitié par le club visiteur.

- Charte des officiels Les obligations en Charente-Maritime sont les championnats pré-région..... . Les arbitres officiels comptent comme arbitres clubs. Les clubs doivent le dire à Philippe pour qu'ils puissent les saisir dans la charte.
- Officiel club :
 - Les officiels clubs doivent avoir une licence avec certificat médical => J – T – O et (D avec dossier médical)
 - Les arbitres de + de 35 ans ou les non joueurs (de tout âge) doivent faire un dossier médical par médecin agréé et envoyer la page 5 au comité.
 - Les officiels clubs validés la saison passée conservent leurs statuts. Ils devront officiés 8 matchs (à ce jour) pour compter 5 points.
 - Explication de la saisie des officiels clubs en formation par les clubs et de la bascule en officiels clubs faite par Philippe Méjean après lui avoir envoyé le certificat e-learning pour les adultes et la page 23 du fascicule pour les arbitres mineurs. 5 matchs en formation + 3 matchs officiel club = 5 points de crédit.
 - Toutes les catégories jouées comptent et les arbitres clubs et OTM clubs sont à saisir par les clubs sur FBI (conseil : les saisir après chaque match afin de ne pas être surchargé et avant le blocage du match).
 - Si problème de E-learning, contacter Dorian Winckelmuller à la FFBB dwinckelmuller@ffbb.com.
- Nouvelle tenue des arbitres : Non obligatoire en 17 mais les 2 arbitres doivent portés la même tenue.
- OTM : Les demandes de formation d'Officiel à la Table de Marque (OTM) sont à envoyer à Céline Méchin.
- Vérification des licences par les arbitres : lors de matchs, les arbitres continuent de vérifier les licences. Les clubs doivent fournir le trombinoscope des licenciés sur support numérique ou papier.

E FFBB

Philippe est le référent du comité.